

COMMUNE DE SAINT-VERAN
Arrondissement de Briançon
Département des Hautes-Alpes

Compte-rendu du conseil municipal du 25 novembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 8 - Présents : 7 - Votants : 7

L'an deux mil vingt-quatre, le 25 novembre à 17h00, le Conseil Municipal de ST-VERAN, dûment convoqué le 20/11/2024, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mathieu ANTOINE, Maire.

Présents : Mathieu ANTOINE, Sébastien PINZETTA, Jeanine CHARDAN, Delphine MATHIEU, Jacques ISNEL, Frédérique MARROU, Florian COLLEY

Absent : Hervé GOUILLON

Secrétaire : Delphine MATHIEU

Validation du compte-rendu du conseil municipal du 30 septembre 2024. **Vote à l'unanimité.**

Décision du maire

Suite à la délibération n° 10-04-2024- 3 actant le taux de fongibilité des crédits à hauteur de 7.5% maximum, **Mathieu ANTOINE** informe les conseillers, qu'afin d'annuler un titre de l'AFP de l'exercice 2023, pour cause de doublon, il a procédé aux virements de crédits suivants :

CREDITS A REDUIRE						
Sens	Section	Chapitre	Article	Opération	Objet	Montant
D	F	011	60612			3 757.52 €
TOTAL						3 757.52 €
CREDITS A OUVRIR						
Sens	Section	Chapitre	Article	Opération	Objet	Montant
D	F		673		Annulation titres exercices antérieurs	3 757.52 €
TOTAL						3 757.52 €

Mathieu ANTOINE demande le retrait de la délibération n°10 visant à voter le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des charges transférées (CLECT) du 28.10.2024, faisant suite à la reprise de compétence des navettes escartons, car une moyenne a été faite du les 3 dernières années. Or, l'année dernière, le marché ayant doublé, la commune avait choisi de ne mettre la navette que pendant les vacances scolaires. **Mathieu ANTOINE** souhaite que, en reprenant le service, la Communauté de communes remette le service tel que la commune l'a payé durant toutes ces années, excepté l'année dernière. Il souhaite donc s'entretenir avec les services de la CCGQ avant de voter, de manière éclairée, en conseil municipal.

Délibérations

1 – Astreintes des agents techniques hiver 2024-2025

Il est proposé d'établir les astreintes du 30 novembre au 13 avril 2025. La répartition des astreintes n'est pas encore définie. Elles pourront être partagées entre **Marc DAUBECH** et **Franck SIBILLE** qui va être embauché à mi-temps à compter du lundi 2 décembre.

Delphine MATHIEU demande si, en cas de forte neige, les heures effectuées le soir durant la semaine font parties de ces astreintes ? Non ce sont des heures supplémentaires, ou complémentaires dans le cadre d'un mi-temps. Le fait d'être astreinte donne droit à un versement d'office, même si aucune heure n'est effectuée par l'agent. **Vote POUR à l'unanimité.**

2- Renouvellement de la convention mise à disposition des locaux Lou Pitchounet

La convention est arrivée à son terme. Il est proposé de la reprendre pour 3 années, soit jusqu'à la fin de l'été 2027. Delphine MATHIEU ne prend pas part au vote. **Vote POUR à l'unanimité.**

3 - RPQS eau potable 2023

Plusieurs données dessus apparaissent sur le RPQ comme par exemple le volume d'eau produit. **Frédérique MARROU** indique qu'elle a remarqué une augmentation de ce volume en 2023. La DUP du captage du clos des Granges avance, 60 % du dossier est bouclé. Un arrêté préfectoral est attendu dans les 6 prochains mois, d'autorisation du prélèvement d'eau. Il y a environ 3 semaines, dans le cadre de la recherche de fuites, a eu lieu une enquête nocturne. Le rapport n'a pas encore été envoyé. Un réseau fuyard a été constaté entre les vannes de sectionnement de Costebelle et celle de l'église. Le RPQS est consultable en mairie. **Vote POUR unanimité.**

4- RPQS assainissement 2023

L'assainissement est une compétence de la CCGQ, mais les conseillers municipaux doivent prendre acte du rapport chaque année. Sur St-Véran : 462 abonnées. La régie assainissement a un budget de 4 millions d'euros. Pas de remarque particulière sur la qualité du service, à l'instar des déchets. **Jacques ISNEL** demande ce qu'est l'assainissement non-collectif ? **Mathieu ANTOINE** indique que ce sont les SPANC : refuge, observatoire, chalet RUAUD, etc. **Le conseil municipal prend acte de ce RPQS.**

5- Convention refuge One Love

En raison du changement de cabinet vétérinaire (celui de Guillestre a souhaité arrêter, c'est la clinique vétérinaire d'Embrun désormais), il convient de reprendre la convention. **Sebastien PINZETTA** fait remarquer qu'il y a les chats de **Gabriel BERGE** qui se multiplient. **Mathieu ANTOINE** précise que ces chats ne peuvent pas être considérés comme « errants ». Ce n'est donc pas à la charge de la commune mais relève du privé. **Mathieu ANTOINE** indique que si les conseillers souhaitent proposer un autre refuge du même type, ils peuvent évidemment. **Vote 5 POUR et 2 ABSTENTIONS (Frédérique MARROU et Delphine MATHIEU).**

6- Etat d'assiette coupe 2025

Coupe a été décidée en régie, validé par le CM, pour 2025. La coupe débutera mi-septembre, à gauche de la croix de Curlet. Le chemin sera ensuite refait correctement. 10 hectares et 580m³ à couper. Le CM valide la vente de cette coupe avec exploitation en régie. **Vote POUR à l'unanimité.** Mathieu précise qu'une coupe a été vendue l'année dernière à Montbardon. Cette coupe est proche du village. Les habitants s'inquiètent donc. Mathieu ANTOINE a proposé d'échanger avec l'ONF, les mairies de St-Véran et Château et les habitants de Château afin que cette coupe soit la plus respectueuse, dans la manière de faire.

7- Adhésion au contrat collectif santé

Une délibération pour fixer la participation employeur à la part santé des agents a été voté en Août. Entre temps, la MNT, mutuelle de la fonction publique, a réussi à faire intégrer la commune au contrat collectif avec le centre de gestion, plus avantageux pour la commune. La participation employeur demeure identique. La commune reversera 1€/agent au CDG05. **Vote POUR à l'unanimité.**

8- Tarifs des frais de secours hélicoptères 2024-2025

Chaque année il convient de conventionner avec les hélicoptères de France, ici basés à Tallard, notamment pour redéfinir leurs tarifs d'intervention en cas de secours, bien souvent liés à la pratique du ski. Le tarif augmente chaque année. Il est de 75,90€TTC la minute pour 2024-2025. **Vote POUR à l'unanimité.**

9- **Remboursement des frais de déplacement - Congrès des maires**

Mathieu ANTOINE rappelle aux conseillers qu'il s'agit de l'unique demande annuelle de remboursement de frais, qui s'élève cette année à 172€. Il pourra être envisagé, en 2025, de le proposer aux agents et élus intéressés, car c'est l'occasion de visiter le Sénat et l'Assemblée, entre autres. **Vote POUR à l'unanimité.**

10- **Retirée**

11- **DM n°4 – Budget principal commune**

Il apparaît que le service comptable de gestion d'Embrun, dont dépend la commune, a pointé des anomalies qu'il convient de rectifier, anomalies datant parfois de plusieurs années antérieures. Il convient de faire des mouvements puisque les articles comptables concernés ne sont pas toujours suffisamment provisionnés. Cela ne modifie en rien l'équilibre budgétaire puis l'argent est basculé d'un article comptable sur un autre article comptable. **Vote POUR à l'unanimité.**

12- **DM n°5 - GEOPARC**

Suite aux négociations des dernières années, amorcées par Danielle GUIGNARD, une convention avait été passée entre la commune et le Parc naturel régional du Queyras fin 2023, qui stipulait que la commune devait régler au PNRQ 15 000€ en 2023 et 15 740€ en 2024. La commune attendait un titre, qui n'est jamais venu. La trésorerie souhaite boucler cette opération. Comme seulement 15 000€ avait été reprovisionnés au budget 2024, il convient de tout émettre et donc rajouter 15740€ afin de payer la totalité au PNRQ. La somme est prise sur l'opération des compteurs d'eau qui sera reportée à 2025. **Vote POUR à l'unanimité.**

13 – **Amortissements au 204**

Cette même délibération, fixant la durée d'amortissement du compte 204, a déjà prise en Août. Mais le contrôle de légalité à demander à rajouter une précision qui est la suivante : « l'article R2321-1 du CGCT qui précise que « une assemblée délibérante peut fixer un seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur ou dont la consommation est très rapide s'amortissent sur un an ». Cette délibération est transmise au receveur municipal et ne peut pas être modifiée au cours d'un même exercice budgétaire ». **Vote POUR à l'unanimité.**

Questions diverses

Frédérique MARROU informe qu'il y a un nouveau directeur à la régie des remontées mécaniques, **Robin DEYMIER**. Ce dernier a été 7ans directeur à Réallon, et 2ans sous-directeur d'une grande station dans les Pyrénées. Il n'arrivera qu'en Janvier en raison de son préavis de 3 mois.

Une grande inspection du télésiège des cassettes doit être faite en 2026. Elle pourrait être faite en partie avant mais il faut pour cela retrouver la certification ISO 2000.

L'ouverture du domaine est du 20/12/2024 au 23/03/2025. La commune de Ceillac a choisi d'ouvrir 1 semaine de plus. S'il y a un déficit, la commune payera.

La régie connaît un énorme déficit dû au contrat de l'électricité qui a été multiplié par 3. Le déficit prévisible pour 2024 est de 1 millions 500 mille euros. Prévisible car il faut attendre décembre pour que 2024 soit bouclé. Les communes payent le déficit. Le SIVU de beauregard (Molines et St-Véran) devra régler 409 000€ divisé par 2, soit 205 500€. Le déficit de 2025 sera également à payer en 2026. La commune a versé au SIVU des provisions depuis 2ans, pour 51 000€, ce qui sera à déduire des 205 500€.

Valérie GARCIN a renouvelé une demande exceptionnelle auprès du Président du département pour réduire ce déficit, sans certitude.

Les indemnités reçues par la régie pendant le COVID n'ont pas couvert les frais. La régie n'a plus de réserve.

Des calculs d'économie ont été fait. Une des solutions serait de fermer Ristolas. Mais la station ne peut pas fermer un mois avant la saison 2024-2025, cela est trop brutal. Ce serait donc pour 2025 éventuellement, pour économiser 16 000€ environ.

Sur toutes les stations, des téléskis risquent de fermer hors vacances scolaires, notamment celui des Moulins qui relie Pierre-Grosse au domaine skiable de Molines. Cela ferait des petites économies, de personnel, de damage etc.

En tout, ces diverses solutions représenteraient 75 000€ d'économie sur l'ensemble du Queyras.

Il y a également eu beaucoup de remplacements de câbles de téléski etc., qui ont représenté un certain coût, et ne seront pas réitérés tout de suite. Donc des dépenses qui ne se répètent pas d'une année sur l'autre.

Frédérique MARROU a demandé à ce que La Madeleine continue de fonctionner : il est utilisé, et lorsque le télésiège des cassettes est tombé en panne l'hiver dernier, ce téléski était le seul moyen de faire la liaison avec Molines.

Frédérique MARROU précise que le déficit est dû à l'électricité, pas à un défaut de fonctionnement des stations à proprement parler. Une aide supplémentaire du département est demandée.

Mathieu ANTOINE → ces problèmes financiers sont sérieux et vont impacter la commune. Il faudra se poser la question jusqu'où et jusqu'à quand les communes vont éponger ces dettes. C'est l'un des points principaux de la réunion publique de demain, mardi 26. La question, au-delà de savoir comment on peut diminuer les dépenses, est de savoir comment améliorer les recettes. Cela a déjà été fait sur 2 leviers : les parkings, sur lesquels il y a peut-être encore matière à amélioration, et sur l'observatoire. Le levier de l'augmentation des impôts peut également être envisagé.

La commune est déjà 4ème sur le département au niveau du taux d'imposition de la taxe d'habitation. Sur la taxe foncière sur le bâti, la commune est dans les 20èmes du département.

A titre d'exemple, si la commune augmentait de 10 % sa taxe foncière sur le bâti, la variation du produit fiscal serait de +35 000€.

Une autre piste serait celle des parkings : **Mathieu ANTOINE** a fait une simulation. En 2019 33 000€ de recettes ont été générés ; en 2020 35000€ ; en 2021 augmentation des tarifs impliquant une recette de 57 000€, en 2022 augmentation de la durée de paiement avec 71 000€ de recettes.

Maintenant la solution serait de réfléchir à plusieurs propositions : une nouvelle augmentation de tarifs : 10€ les séjours, 5€ les voitures, 3€ les motos, la recette serait alors de 88000€ avec une gestion identique. L'augmentation ne serait donc pas significative.

Par contre, si on installait des horodateurs en plus de l'augmentation de ces tarifs (ce qui permet de percevoir même en saison hivernale), les recettes pourraient évoluer jusqu'à 138 000€. Il y aurait les frais de personnels en moins, et l'investissement de l'achat qui serait rapidement amorti.

Jeanine CHARDAN demande le coût d'investissement ? Environ 50 000€ pour 6 horodateurs, donc a priori amorti sur une année. Peut-être des subventions possibles.

Frédérique MARROU demande si, dans sa simulation, **Mathieu ANTOINE** est parti du fait que tout le monde allait payer ? **Mathieu ANTOINE** explique que ces horodateurs doivent être accompagnés d'un contrôle. La présence physique d'agents demeure indispensable afin de conserver une certaine qualité d'accueil. Ces deux agents pourront également être assermentés pour effectuer les contrôles.

Jacques ISNEL demande si ces installations sont possibles en pays de neige comme le nôtre ? A priori pas de souci, puisque cela existe dans d'autres stations déjà.

Ce ne sont que des pistes de réflexion.

Jeanine CHARDAN demande s'il n'est pas possible d'augmenter les impôts des résidents secondaires, qui viennent uniquement sur une courte période, et bien souvent pour profiter du ski ?

Frédérique MARROU évoque également la réflexion qui lui a été faite, de mettre en place des cagnottes, ou participations, notamment pour toutes les personnes fortunées qui ont investi dans l'achat de maisons du village.

Mathieu ANTOINE et **Sébastien PINZETTA** rappellent que cela pourrait régler le problème sur du court terme. Or, il y a peut-être d'autres problématiques qui vont se poser ultérieurement, notamment l'enneigement, etc. La question est donc de savoir jusqu'à quel point les communes sont prêtes à s'investir financièrement ?

Delphine MATHIEU demande si la région est sollicitée pour aider au déficit ? Oui, mais **Frédérique MARROU** rappelle qu'il y a les JO d'hiver bientôt organisés, et la région mise plutôt sur des aides à ce sujet, que sur l'aide aux petites stations comme la nôtre.

Mathieu ANTOINE s'est d'ailleurs inquiété en réunion des maires avec la région, indiquant qu'en tant que maire d'une petite station, il est difficile de voir l'impact bénéfique que cela pourra avoir sur notre territoire du Queyras. Des dépenses astronomiques vont être faites dans des projets dont on ne perçoit pas forcément l'intérêt sur le long terme. Par exemple, les épreuves de ski alpiniste auront sûrement lieu à Puy St-Vincent, alors qu'il a pris son essor sur Arvieux et qu'il aurait sa place dans le Queyras. Or, ce serait ici à la CCGQ, qui est sensé représenter notre territoire, de monter au créneau et défendre nos intérêts. Il y a là une opportunité mais il faut faire valoir notre richesse et se battre dès aujourd'hui.

Autre information : **Frédérique MARROU** est allée voir au pied du télésiège, mais la roulotte/crêperie de NAMAN n'a pas été installée. **Mathieu ANTOINE** informe que c'est une situation particulière : autant nous avons beaucoup été sollicités pour les accords, etc. Ils ont ensuite fait part de l'installation d'une terrasse avec barnum, qui n'étaient pas prévus à la base. **Mathieu ANTOINE** les a donc informés qu'il fallait une autorisation d'urbanisme pour cela. A partir de là, la commune n'a plus eu de nouvelle. Dans tous les cas, l'installation devait finalement avoir lieu sur un terrain privé, et non communal.

Mathieu ANTOINE regrette le silence qui a eu lieu d'un coup sans explication. Il y a bien sûr eu des réactions dans le village.

Mathieu ANTOINE maintient que le principe d'installation de cette crêperie était une bonne idée, et que la commune n'est pas responsable de la non réalisation du projet.

Frédérique MARROU : les trous du Pont Vieux ont été réparés, sans savoir par qui.

Delphine MATHIEU : rappelle la candidature de la garderie pour cet hiver. L'offre a énormément circulé, mais aucune candidature n'a été reçue. Il y a énormément de réservations, mais sans personnel, en complément de **Nadine GUITARD**, la garderie ne pourra pas ouvrir. Il faut quelqu'un pour les vacances scolaires de Noël et de Février. Il faut également quelqu'un en renfort pour la cantine afin de remplacer **Nadine** pendant les 15 jours de Février. Si la personne n'a pas de diplôme pour la garderie, une dérogation peut être demandée à la PMI.

Jacques ISNEL : la lame du chargeur est en panne. **Mathieu ANTOINE** est en contact avec les techniciens de GRISET et de la lame Vuilleton afin d'accélérer la réparation, très handicapante pour le déneigement.

Questions du public

Serge PHILIP : déplore le fait qu'aucun entretien n'ait lieu sur les chemins communaux, avec photographies à l'appui. Par exemple l'eau est dédoublée, et n'est plus maintenue dans des caniveaux, à plusieurs endroits (la Madeleine, Sagnières, le Suffit, la vio nove, la route de Clausis quand il pleut qui se transforme en torrent). Ils ont dû attendre 3 mois et demi pour aller au Bois du Suffi, avec les brebis de son fils **Valentin PHILIP**, car la route n'avait pas été refaite. **Jacques ISNEL** précise quand même que des travaux ont été fait en Juillet, puis en Octobre par l'entreprise BUCCI, mais **Serge PHILIP** affirme qu'ils n'ont pas pu passer avec leur troupeau durant tout l'été. Aucun entretien n'a été fait il n'y a plus de caniveaux sur aucun chemin communal. Les chemins communaux font partis du patrimoine de la commune.

Mathieu ANTOINE souhaite que la liste précise ne soit pas forcément établie pendant ce conseil municipal. Mais il demande à **Serge PHILIP** d'amener les photos en mairie pour qu'un état des lieux soit effectué, et que des corvées puissent être mises en place.

Il y a une multiplication des laves torrentielles dans le Bois du Suffi qui vont s'accroître à l'avenir et deviennent problématiques pour la commune.

Frédérique MARROU rappelle qu'une corvée a été faite, l'année dernière.

Delphine MATHIEU explique qu'il faudrait récurer la rigole qui est devenue inexistante car non entretenue depuis 2 années, sur la route de Clausis. Si cela est fait chaque année, avec une pelle avec un chauffeur, quelqu'un qui sait le faire, la route serait sans doute moins abîmée car l'eau resterait et serait évacuée dans la rigole, et non sur la route.

Mathieu ANTOINE précise que si en effet il y a des travaux à prévoir précisément sur les chemins communaux, il convient de le prévoir au prochain budget. Des corvées doivent également être prévues au printemps.

Jacques ISNEL pense que la route de Clausis peut être effectivement plus entretenue. Mais la problématique est plus importante au bois du Suffi à cause des orages.

Serge PHILIP rappelle également que le compte-rendu du CM doit être fait dans les 8 jours, or le dernier du 30/09 a été fait 3 semaines après. **Mathieu ANTOINE** entend cette remarque (bien que cela soit arrivé très rarement), mais précise qu'il n'a pas à rougir de la transparence de l'information faites aux habitants.

Marc DAUBECH demande si jamais la lame du chargeur n'est pas réparée avant les prochaines chutes ? Le plan B sera le tracteur qui d'ailleurs a été acheté par la municipalité précédente, notamment **Serge PHILIP**, ce que souligne **Jacques ISNEL**.

Mathieu ANTOINE en profite pour préciser que Marc débute, il est jeune et est prêt à apprendre. Il ne sera pas toléré que les habitants le prennent à partie directement pour lui faire des remarques désobligeantes. Ces dernières doivent être remontées en mairie.

Marc pense qu'il est important de prévenir les habitants que justement, la lame est bloquée. La lame ne pousse la neige qu'à droite (en attendant réparation).

Fin de séance 18h35.